

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
OS-MARSILLON - ABIDOS**

Siège :
Mairie d'ABIDOS
28 rue Galos
64150 ABIDOS

ABIDOS, le 1er Juillet 2022

Le Président

Aux Parents d'élèves

RÈGLEMENT DU SIRP ET INFORMATIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, vous trouverez ci-joint le Règlement Intérieur du SIRP : Syndicat de Regroupement Pédagogique des écoles d'ABIDOS et d'OS-MARSILLON, qui concerne le fonctionnement de la cantine, de la garderie et des transports scolaires.

Nous vous rappelons que le périscolaire à savoir, la garderie, le transport scolaire et la cantine sont des services gérés uniquement par le SIRP. Pour toute question ou problèmes, il faut contacter le Maire du village ou un des élus du SIRP.

Merci de lire attentivement ces documents et de retourner à la

Mairie d'Abidos avant le lundi 8 août 2022 les deux documents ci-dessous :

- **La fiche d'inscription de votre enfant**
- **La fiche allergie**

Comme il est précisé dans le Règlement Intérieur, les inscriptions et annulations de repas se feront directement auprès de la cantine scolaire tout au long de l'année.

De plus, les parents dont les enfants présentent des allergies alimentaires ou un régime alimentaire particulier, doivent prendre contact avec le SIRP et l'institutrice pour mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

En ce qui concerne la tarification des prestations du SIRP, le tarif de la garderie reste inchangé.

Le prix de revient des repas quant à lui augmente de 0.21 euros. Le bureau du SIRP a décidé de prendre 50% de cette hausse à sa charge. La hausse du prix de facturation des repas est donc ramenée à 0.10 euros.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter, vous trouverez au dos de ce courrier les heures de permanence ainsi que les contacts du secrétariat du SIRP d'Abidos Os - Marsillon.

En vous remerciant par d'avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Pour le bureau du SIRP

**Le Président,
Jean-Claude MIRASSOU**

*Tel/Fax : 05.59.71.57.15
accueil-abidos@orange.fr*

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
OS-MARSILLON - ABIDOS**

Siège :
Mairie d'ABIDOS
28 rue Galos
64150 ABIDOS

Heures de permanence Mairie d'Abidos :

Lundi : de 10h à 12h

Mercredi : de 10h à 12h
de 16h à 17h

Vendredi : de 10h à 12h
de 16h à 18h

N° Téléphone : 05 59 71 57 15

Adresse internet : accueil-abidos@orange.fr

POUR RAPPEL :

- Fiche d'inscription du SIRP à retourner à la mairie d'Abidos avant le 8 août 2022 signée (1 fiche par enfant)

- Fiche relative aux allergies alimentaires à retourner à la mairie d'Abidos avant le 8 août 2022 signée (1 fiche par enfant)